

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Limites communales

Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
15	Emplacement réservé n° 15 : Aménagement de voirie (cheminement piéton)	Commune	0,045
16	Emplacement réservé n° 16 : Elargissement de la voirie	Commune	0,166

Département de la
Charente-Maritime (17)

Communauté de
Communes Anais Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:5750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de
Communes Anais Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil
le 31/01/20

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ ANAIS

